

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR LE  
FINANCEMENT DE 4  
TERRAINS FAMILIAUX  
LOCATIFS - LIEU DIT "LES  
PEYREUSES" À CRANVES-  
SALES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

**D\_2023\_0143**

Considérant la délibération n°C-2017-0005 du 18 janvier 2017, portant modification des statuts d'Annemasse Agglo et qui prévoit que l'EPCI est compétent pour agir, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'équilibre social de l'habitat, en matière d'opérations en faveur du logement des personnes défavorisées relevant de l'intérêt communautaire ;

Considérant la délibération n°C-2018-0031 du 28 février 2018, portant modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat, pour intégrer explicitement au chapitre des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, les opérations destinées aux populations en voie de sédentarisation identifiées sous les appellations suivantes : Annemasse (rue des Jardins), Vétraz-Monthoux (Trois Noyers), Machilly, Etrembières (La Grande Dalle) et Cranves-Sales (Les Peyreuses) ;

Les services d'Annemasse Agglo ont élaboré un projet de construction de 4 Terrains Familiaux Locatifs (TFL) soit 8 places, sur la commune de Cranves-Sales (Chemin des Iles), sur une parcelle d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, propriété d'Annemasse Agglo.

Chacun des terrains dispose d'une construction comprenant une pièce de vie, une cuisine, des sanitaires et une buanderie.

Cette opération est destinée à quatre ménages sédentaires installés depuis plusieurs années sur le territoire de l'Agglomération Annemassienne. Les ménages concernés participeront à l'opération en qualité de locataires d'Annemasse Agglo.

Les travaux sont prévus à compter de février 2024 pour une livraison prévue en août 2024.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est de 492 224,33€ HT. L'opération s'inscrit dans les objectifs du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage et fera donc l'objet des financements prévus par ce dispositif (Etat et Conseil Départemental).

Plan de financement prévisionnel :

<b>Projet global</b>	<b>Coût en € HT</b>
Subvention ETAT-programme 135	168 000,00 €
Subvention DEPARTEMENT	32 000,00 €
Annemasse Agglo	292 224,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>492 224,33 €</b>

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès des services et organismes compétents toutes les subventions susceptibles d'être mobilisées sur cette opération ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant à ce dossier.

Signé par : Gabriel DOUBLET  
Date : 26/04/2023  
Qualité : Agglo - Présidence

Envoyé en préfecture le 26/04/2023  
Reçu en préfecture le 26/04/2023  
Publié le **S'LO**  
ID : 074-200011773-20230426-D\_2023\_0143-AU

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*